



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 mai 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 148 de l'ordre du jour  
**Aspects administratifs et budgétaires du financement  
des opérations de maintien de la paix des Nations  
Unies**

## **Observations et recommandations sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général**

### **Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

#### **Table des matières**

|   | <i>Page</i> |
|---|-------------|
| I. Introduction . . . . .   | 3           |
| II. Rapports du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix . . . . .   | 3           |
| A. Observations et recommandations générales . . . . .  | 3           |
| B. Planification, budgétisation et gestion financière . . . . .   | 9           |
| C. Appui aux missions de maintien de la paix . . . . .  | 18          |
| D. Autres questions concernant les opérations de maintien de la paix en général . . . . .   | 19          |
| III. Conclusion . . . . .   | 25          |
| <b>Annexes</b>  |             |
| I. Rapports examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires portant sur des questions relatives au maintien de la paix . . . . .   | 26          |
| II. Ventilation par sexe du personnel civil déployé dans les missions de maintien de la paix, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) . . . . . | 29          |



## Abréviations

|             |  |
|-------------|--|
| AMISOM      | Mission de l'Union africaine en Somalie  |
| FINUL       | Force intérimaire des Nations Unies au Liban   |
| FISNUA      | Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei   |
| FNUOD       | Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement  |
| MINUAD      | Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour   |
| MINUJUSTH   | Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti   |
| MINUK       | Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo   |
| MINUL       | Mission des Nations Unies au Libéria   |
| MINURSO     | Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental                                   |
| MINUSCA     | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine            |
| MINUSMA     | Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali                                 |
| MINUSS      | Mission des Nations Unies au Soudan du Sud   |
| MINUSTAH    | Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti   |
| MONUSCO     | Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo                |
| ONUCI       | Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire   |
| ONUST       | Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve  |
| UNFICYP     | Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre  |
| UNMOGIP     | Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan  |
| UNSOA/BANUS | Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie/ Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie |

## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport les observations et les recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général. Le Comité y aborde également les questions soulevées dans les rapports du Secrétaire général relatifs au maintien de la paix, y compris dans son dernier rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/74/736). Les observations du Comité sur les conclusions du Comité des commissaires aux comptes relatives aux comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2019 [A/74/5 (Vol. II)] et le rapport correspondant du Secrétaire général (A/74/709) figurent dans son rapport sur la question (A/74/806).

2. La liste des rapports relatifs au maintien de la paix que le Comité consultatif a examinés au cours de sa session d'hiver de 2020 figure à l'annexe I du présent rapport. Aux fins de son examen des questions concernant le financement des opérations de maintien de la paix en général, le Comité a rencontré des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 27 avril 2020<sup>1</sup>.

## II. Rapports du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix

### A. Observations et recommandations générales

3. Conformément à la résolution 59/296 de l'Assemblée générale, dans son rapport annuel sur le financement des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général donne un aperçu général des aspects financiers et administratifs des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Dans son dernier rapport en date (A/74/736), il présente des informations récapitulatives sur l'exécution des budgets de ces opérations pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, sur les projets de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, ainsi que sur l'état du Fonds de réserve pour le maintien de la paix au 30 juin 2019.

4. Le Comité consultatif rappelle que l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 70/286, dernière résolution en date sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général, remonte à 2016.

5. On trouvera, dans le présent rapport, les observations et les conclusions du Comité consultatif sur le rapport d'ensemble et sur les rapports relatifs au financement des opérations de maintien de la paix, ainsi que son analyse de l'évolution générale des besoins des opérations de maintien de la paix en matière de financement et de ressources. Certaines questions particulières qui concernent l'ensemble des activités du Secrétariat et sur lesquelles le Comité a fait des observations par ailleurs, notamment dans ses récents rapports sur le onzième rapport d'étape sur le progiciel de gestion intégré (Umoja) (A/74/7/Add.17), sur l'état d'avancement de l'application de la stratégie Informatique et communications (A/74/588), ainsi que sur la gestion des ressources humaines (A/74/696), ne font pas

<sup>1</sup> L'accès aux locaux de l'Organisation des Nations Unies étant restreint du fait de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité consultatif a tenu ses réunions à distance à partir du 13 mars 2020 et amené ses échanges avec les représentantes et les représentants du Secrétaire général après cette date sous forme de questions et réponses écrites.

l'objet du présent rapport. Les observations et les recommandations du Comité sur les projets de budget des différentes missions de maintien de la paix, sur la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), sur le Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda), ainsi que sur le compte d'appui figurent dans les rapports correspondants (voir annexe I).

6. Le Comité consultatif note que la présentation du rapport d'ensemble a été marquée par des problèmes de respect des délais. La version préliminaire du rapport lui a été soumise le 4 mars 2020 pour examen à la séance du 9 mars 2020. Par la suite, une version préliminaire modifiée lui a été présentée le 6 mars 2020. Les prévisions pour le projet de budget de la MINUAD pour 2020/21 ne figuraient pas dans ces documents. Le Comité s'est fait communiquer par écrit le 15 avril 2020 le montant total à prévoir pour le financement de la MINUAD pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020. Le 23 avril 2020, soit une semaine avant la fin de la session du Comité le 1<sup>er</sup> mai, a été soumise au Comité une nouvelle version du rapport d'ensemble, dans laquelle les données et les prévisions ont été fortement modifiées par rapport à la version préliminaire. **Tout en notant que la dernière résolution du Conseil de sécurité sur la MINUAD, la résolution 2517 (2020), a été adoptée le 30 mars 2020, le Comité consultatif estime que des dispositions auraient dû être prises en amont pour garantir la présentation en temps voulu de documents exacts et exhaustifs. Le Comité insiste sur le fait que la présentation tardive et fragmentaire des documents, tout comme la communication d'informations incomplètes ou inexacts, entrave le bon examen des projets de budget. Il souligne qu'il faut redoubler d'efforts pour veiller à ce que des documents exacts et exhaustifs lui soient présentés en temps voulu (voir également A/74/741, par. 20, 38 et 39 ; A/74/809, par. 24).**

7. En outre, en ce qui concerne la structure et la présentation des documents budgétaires, le Comité consultatif note que les informations communiquées sont insuffisantes et inégalement détaillées. En particulier, le Comité observe que les documents ne fournissent pas systématiquement des informations détaillées et comparatives, ventilées et accompagnées de justifications, sur les postes vacants et les taux de vacance, les modifications d'effectifs proposées, les initiatives en matière d'environnement, les mesures d'efficacité, les activités relatives aux programmes et les différents objets de dépenses opérationnelles, notamment des informations détaillées sur les voyages officiels et les délais de réservation des billets d'avion. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à ce que les futurs projets de budget comportent systématiquement des informations comparatives détaillées et des justifications à l'appui des propositions budgétaires.**

## **1. Conditions de fonctionnement des opérations de maintien de la paix et hypothèses de planification**

8. Dans son rapport d'ensemble, le Secrétaire général indique que, tout en demeurant l'un des outils multilatéraux les plus efficaces pour ouvrir la voie à une paix durable, les opérations de maintien de la paix continuent de se heurter à des difficultés de plus en plus nombreuses. Il précise qu'entre l'exercice 2018/19 et l'exercice 2020/21, du fait de l'évolution de la situation, la MINUJUSTH a été clôturée et les préparatifs de la transition de la MINUAD se sont poursuivis (A/74/736, par. 2 et 4).

9. Aux sections II à X de son rapport d'ensemble, le Secrétaire général revient sur l'initiative Action pour le maintien de la paix et sur les huit orientations prioritaires définies dans ce cadre. Il présente également des informations sur les ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix, notamment sur

l'exécution des budgets de l'exercice 2018/19 et sur les projets de budget pour l'exercice 2020/21. En conclusion, il invite l'Assemblée générale à prendre note du rapport d'ensemble (ibid., par. 268). **Le Comité consultatif réaffirme que le fait pour l'Assemblée générale de prendre note du rapport d'ensemble du Secrétaire général ne saurait valoir approbation de toutes les initiatives qui y sont décrites et pour lesquelles aucune mesure concrète n'est proposée. Le Comité se réserve le droit d'examiner en temps utile le bien-fondé des demandes concernant les ressources qui seraient nécessaires (voir A/73/755, par. 8).**

10. Le Comité consultatif note que les projets de budget sont fondés sur des hypothèses formulées avant que n'éclate la pandémie de COVID-19. Le Comité s'est fait communiquer des informations préliminaires sur l'incidence que la pandémie pourrait avoir sur les opérations de maintien de la paix et sur les mesures prises pour faire face à la situation. Les missions ont indiqué être moins à même de mettre en œuvre certaines priorités clefs, notamment : les mandats de protection des civils, avec la menace d'un regain de tension et de méfiance entre parties belligérantes ; les retards dans la démobilisation, le désarmement et la réintégration, ainsi que le décalage des calendriers électoraux ; le report ou l'annulation de réunions et de rencontres clefs avec les parties prenantes nationales et régionales. Le Secrétaire général a suspendu la relève et le déploiement de toutes les catégories de personnel en tenue jusqu'au 30 juin 2020 (à quelques exceptions près). Les missions de maintien de la paix prêtent leur concours aux mesures prises par les gouvernements hôtes pour lutter contre la pandémie de COVID-19, notamment en respectant les directives nationales, en apportant un soutien aux forces de sécurité nationales et en menant des campagnes de communication et de sensibilisation dans leurs zones d'intervention. D'une manière générale, il faut s'attendre à des dépenses moindres que prévu au titre des voyages, de l'aviation et du carburant, et à des dépenses supérieures au titre des articles consommables, des équipements de protection individuelle, du matériel médical, des services médicaux et des évacuations sanitaires, ainsi que des autres dépenses liées aux mesures prises face à la pandémie.

11. S'agissant de la MINUSMA, le Comité consultatif a été informé que la mission avait pris des mesures conformes aux directives édictées par la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail du Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York, et qu'elle continuait d'évaluer l'incidence que la pandémie pouvait avoir non seulement sur l'exécution du budget de l'exercice en cours mais également sur le projet de budget en fonction de l'évolution de la situation au Mali et dans les pays fournisseurs de contingents et d'unités de police constituées. En ce qui concerne la MINUSCA, le Comité a également été informé que des fournitures médicales supplémentaires seraient fournies à toutes les unités et que les contingents et le personnel de police avaient reçu pour instruction de mettre en place des structures d'isolement dans toutes les bases permanentes et temporaires. Les évacuations sanitaires seront également maintenues et renforcées pour les urgences médicales liées ou non à la COVID-19. Les préparatifs électoraux se poursuivent et les opérations d'inscription sur les listes électorales devraient débuter en juin 2020. Jusqu'à présent, il n'a pas encore été question au niveau national de reporter les prochaines échéances électorales en raison de la pandémie. S'agissant du BANUS, le Comité a en outre été informé que, du fait des restrictions de voyage et des mesures de confinement liées à la pandémie de COVID-19, le déploiement d'ici à juin 2020 de la totalité des effectifs autorisés pourrait ne pas avoir lieu et certains membres du personnel pourraient ne pas être déployés avant le second semestre de 2020. De même, il est prévu que les travaux relatifs à certains grands projets soient réduits. En ce qui concerne la MINUAD, le Comité a également été informé que le rapatriement du bataillon de 325 militaires n'avait pas eu lieu en raison des restrictions de voyage dues à la pandémie de COVID-19. Malgré les intenses consultations menées entre

l'Opération et le pays hôte, la date de rapatriement du bataillon n'a pas encore été fixée.

12. Le Comité consultatif estime que la pandémie de COVID-19 aura une incidence sur l'exécution des budgets des exercices 2019/20 et 2020/21, notamment en ce qui concerne la santé et les conditions de sécurité du personnel de maintien de la paix, les déploiements des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, le recrutement et la gestion des taux de vacance de postes, les voyages officiels, la gestion de la chaîne d'approvisionnement et les projets de construction. Le Comité espère que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, au moment de l'examen du présent rapport ainsi que dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble et des prochains projets de budget, des informations détaillées sur l'incidence globale de la pandémie, et notamment sur ses conséquences financières et opérationnelles.

13. Le Comité consultatif félicite l'ensemble du personnel des Nations Unies qui accomplit son travail dans les circonstances difficiles actuelles. Le Comité compte que des mesures sont prises, notamment en matière de santé, de sécurité et de bien-être, pour atténuer l'effet de la pandémie sur les membres du personnel des Nations Unies.

## 2. Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix

14. Le tableau 1 ci-après indique que le montant estimatif des ressources demandées au titre des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, qui comprend les prévisions sur six mois pour la MINUAD ainsi que les prévisions pour le Centre de services régional d'Entebbe, la Base de soutien logistique de Brindisi et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, s'élève actuellement à 6,655 milliards de dollars, hors contributions volontaires en nature<sup>2</sup>. Ce chiffre représente une diminution nette de 118,9 millions de dollars (1,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2019/20.

15. Le tableau 1 fait également apparaître que l'Organisation participe actuellement à 12 missions de maintien de la paix ainsi qu'à l'ONUST et à l'UNMOGIP, qui sont financés au moyen du budget-programme. Au cours de l'exercice 2020/21, 92 527 agents en tenue, 19 626 militaires envoyés par l'Union africaine en Somalie et 16 146 civils devraient être déployés dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le Comité consultatif constate que le nombre de personnel en tenue diminue chaque année depuis l'exercice 2016/17, tandis que celui du personnel civil décroît chaque année depuis l'exercice 2014/15.

Tableau 1

### Vue d'ensemble des ressources financières et humaines des opérations de maintien de la paix (2014/15 à 2020/21)

| Composante du maintien de la paix                                    | Montant/Nombre effectif |         |         |         |         | Montant/<br>Nombre<br>approuvé <sup>a</sup> | Prévisions <sup>b</sup> |
|--|-------------------------|---------|---------|---------|---------|---|-------------------------|
|  | 2014/15                 | 2015/16 | 2016/17 | 2017/18 | 2018/19 | 2019/20                                     | 2020/21                 |
| <b>Nombre de missions et d'opérations d'appui en cours</b>           |                         |         |         |         |         |   |                         |
| Financées au titre des budgets des opérations de maintien de la paix | 14                      | 14      | 14      | 13      | 12      | 12  | 11                      |

<sup>2</sup> Un montant supplémentaire de 1 022 000 dollars de contributions volontaires en nature est attendu en 2020/21.

| Composante du maintien de la paix   | Montant/Nombre effectif |                |                |                |                | Montant/<br>Nombre<br>approuvé <sup>a</sup> | Prévisions <sup>b</sup> |
|---|-------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|---|-------------------------|
|   | 2014/15                 | 2015/16        | 2016/17        | 2017/18        | 2018/19        | 2019/20                                     | 2020/21                 |
| UNSOA/BANUS   | 1                       | 1              | 1              | 1              | 1              | 1   | 1                       |
| ONUST et UNMOGIP  | 2                       | 2              | 2              | 2              | 2              | 2   | 2                       |
| <b>Total (missions et opérations d'appui en cours)</b>                      | <b>17</b>               | <b>17</b>      | <b>17</b>      | <b>16</b>      | <b>15</b>      | <b>15</b>                                   | <b>14</b>               |
| <b>Ressources financières</b>   |                         |                |                |                |                |   |                         |
| (Montants bruts, en millions de dollars des États-Unis)                     |                         |                |                |                |                |   |                         |
| Missions de maintien de la paix et UNSOA/BANUS                              | 7 900,3                 | 7 614,4        | 7 354,6        | 6 984,1        | 6 678,8        | 6 326,4                                     | 6 191,3                 |
| Centre de services régional d'Entebbe                                       | –                       | –              | 36,3           | 32,8           | 31,4           | 35,4  | 37,6                    |
| Base de soutien logistique de Brindisi                                      | 66,5                    | 67,1           | 82,2           | 80,2           | 82,1           | 63,4  | 62,9                    |
| Compte d'appui (dont projet relatif au progiciel de gestion intégré inclus) | 324,2                   | 335,9          | 327,1          | 325,8          | 324,7          | 348,9                                       | 363,4                   |
| <b>Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)</b>        | <b>8 291,0</b>          | <b>8 017,4</b> | <b>7 800,2</b> | <b>7 422,9</b> | <b>7 117,0</b> | <b>6 774,1</b>                              | <b>6 655,2</b>          |
| ONUST et UNMOGIP  | 41,5                    | 44,7           | 47,3           | 49,2           | 46,9           | 46,6  | 46,6                    |
| <b>Total (ressources financières)</b>                                       | <b>8 332,5</b>          | <b>8 062,1</b> | <b>7 847,5</b> | <b>7 472,1</b> | <b>7 163,9</b> | <b>6 820,7</b>                              | <b>6 701,8</b>          |
| <b>Effectifs</b>  |                         |                |                |                |                |   |                         |
| <b>Personnel en tenue</b>   |                         |                |                |                |                |   |                         |
| Personnel des Nations Unies en tenue <sup>c</sup>                           | 127 138                 | 120 957        | 121 571        | 106 862        | 99 072         | 95 537                                      | 92 527                  |
| Personnel de l'AMISOM en tenue <sup>c</sup>                                 | 22 126                  | 22 126         | 21 586         | 21 586         | 21 626         | 20 626                                      | 19 626                  |
| <b>Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)</b>        | <b>149 264</b>          | <b>143 083</b> | <b>143 157</b> | <b>128 448</b> | <b>120 698</b> | <b>116 163</b>                              | <b>112 153</b>          |
| ONUST et UNMOGIP  | 197                     | 197            | 197            | 197            | 197            | 197   | 197                     |
| <b>Total (personnel en tenue)</b>   | <b>149 461</b>          | <b>143 280</b> | <b>143 354</b> | <b>128 645</b> | <b>120 895</b> | <b>116 360</b>                              | <b>112 350</b>          |
| <b>Personnel civil</b>  |                         |                |                |                |                |   |                         |
| Personnel civil des missions et de l'UNSOA/du BANUS <sup>d</sup>            | 22 542                  | 21 134         | 19 730         | 18 241         | 15 925         | 14 132                                      | 13 872                  |
| Personnel civil au Centre de services régional d'Entebbe                    | –                       | –              | 421            | 427            | 406            | 404   | 404                     |
| Personnel civil d'appui aux missions <sup>e</sup>                           | 1 882                   | 1 913          | 1 913          | 1 885          | 1 872          | 1 873                                       | 1 870                   |
| <b>Total partiel (budgets des opérations de maintien de la paix)</b>        | <b>24 424</b>           | <b>23 047</b>  | <b>22 064</b>  | <b>20 553</b>  | <b>18 203</b>  | <b>16 409</b>                               | <b>16 146</b>           |
| ONUST et UNMOGIP  | 323                     | 323            | 318            | 318            | 309            | 309   | 309                     |
| <b>Total (personnel civil)</b>  | <b>24 747</b>           | <b>23 370</b>  | <b>22 382</b>  | <b>20 871</b>  | <b>18 512</b>  | <b>16 718</b>                               | <b>16 455</b>           |

<sup>a</sup> Les ressources approuvées ne comprennent pas les ressources relevant de l'autorisation d'engagement de dépenses approuvées pour la MONUSCO d'un montant de 36,4 millions de dollars.

<sup>b</sup> Les ressources proposées pour la MINUAD sont demandées pour la période de six mois allant du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020.

<sup>c</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé.

((Voir note(s) page suivante))

(Suite des notes du tableau 2))

<sup>d</sup> Les ressources de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ne sont comptabilisées pour aucun des exercices et celles du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) ne sont plus prises en compte à compter de l'exercice 2016/17. Pour les exercices 2011/12 à 2015/16, les ressources financières et humaines du Centre de services régional étaient inscrites dans les budgets des missions clientes.

<sup>e</sup> Postes et emplois pour la Base de soutien logistique des Nations Unies et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix au Siège.

16. Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau 2 ci-après, qui fait apparaître les ressources pour les exercices 2019/20 et 2020/21 (à l'exclusion des prévisions relatives à la MINUAD). Le Comité note que le montant total des ressources demandées (hors contributions volontaires) représente une augmentation de 153 735 800 dollars (2,5 %) par rapport à l'exercice en cours. Il relève également que, pour neuf missions, les ressources demandées s'inscrivent en hausse. Il note en outre que, pour l'exercice 2019/20, les crédits excluent la somme de 36 437 600 dollars pour la MONUSCO correspondant au montant des dépenses dont le Comité a autorisé l'engagement à la demande du Secrétaire général.

Tableau 2

### Ressources demandées pour 2020/21 par composante du maintien de la paix (hors MINUAD)

(En milliers de dollars des États-Unis; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.)

| Composante du maintien de la paix                                 | Montant alloué<br>(2019/20) | Projet de budget<br>(2020/21) | Variation        |             |
|---|-----------------------------|-------------------------------|------------------|-------------|
|   |                             |                               | Montant          | Pourcentage |
| BANUS   | 564 558,1                   | 558 531,3                     | (6 026,8)        | (1,1)       |
| FINUL   | 480 102,6                   | 483 608,5                     | 3 505,9          | 0,7         |
| FISNUA  | 260 177,0                   | 270 747,8                     | 10 570,8         | 4,1         |
| FNUOD   | 69 409,4                    | 64 239,1                      | (5 170,3)        | (7,4)       |
| MINUJUSTH   | 49 122,9                    | –                             | (49 122,9)       | (100,0)     |
| MINUK   | 37 246,7                    | 39 827,3                      | 2 580,6          | 6,9         |
| MINURSO   | 56 347,4                    | 57 593,3                      | 1 245,9          | 2,2         |
| MINUSCA   | 910 057,5                   | 948 036,1                     | 37 978,6         | 4,2         |
| MINUSMA   | 1 138 457,9                 | 1 196 908,8                   | 58 450,9         | 5,1         |
| MINUSS  | 1 183 447,3                 | 1 190 119,0                   | 6 671,7          | 0,6         |
| MONUSCO <sup>a</sup>  | 1 012 252,8                 | 1 087 769,6                   | 75 516,8         | 7,5         |
| UNFICYP   | 50 785,3                    | 52 045,6                      | 1 260,3          | 2,5         |
| <b>Total partiel</b>  | <b>5 811 964,9</b>          | <b>5 949 426,4</b>            | <b>137 461,5</b> | <b>2,4</b>  |
| Base de soutien logistique de Brindisi                            | 63 381,4                    | 62 852,3                      | (529,1)          | (0,8)       |
| Centre de services régional d'Entebbe <sup>b</sup>                | 35 386,9                    | 37 637,6                      | 2 250,7          | 6,4         |
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix <sup>c</sup> | 348 868,0                   | 363 420,7                     | 14 552,7         | 4,2         |
| <b>Total partiel</b>  | <b>6 259 601,2</b>          | <b>6 413 337,0</b>            | <b>153 735,8</b> | <b>2,5</b>  |
| Contributions volontaires en nature (budgétisées)                 | 956,4                       | 1 022,0                       | 65,6             | 6,9         |
| <b>Total</b>  | <b>6 260 557,6</b>          | <b>6 414 359,0</b>            | <b>153 801,4</b> | <b>2,5</b>  |

<sup>a</sup> Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses pour la MONUSCO d'un montant de 36,4 millions de dollars pour l'exercice 2019/20.

(Voir note(s) page suivante)

(Suite des notes du tableau 2)

<sup>b</sup> Dont un montant de 1 424 400 dollars pour l'exercice 2019/20 imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2020, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/264.

<sup>c</sup> Dont, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 : 13,4 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 3,5 millions de dollars pour les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 20,6 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

17. Le tableau 4 et la figure II du rapport d'ensemble, qui présentent les ressources nécessaires aux opérations de maintien de la paix de l'exercice 2011/12 à l'exercice 2020/21, font apparaître une diminution à partir de l'exercice 2014/15, principalement imputable aux éléments suivants : la liquidation de l'ONUCI et de la MINUSTAH en 2017, de la MINUL en 2018 et de la MINUJUSTH en 2019 ; l'exclusion des prévisions de dépenses de la MINUAD pour l'exercice 2020/21. On peut voir sur la figure III du rapport d'ensemble l'évolution des ressources financières par catégorie de dépenses et par composante d'appui de 2014/15 à 2020/21. Pour ce qui est de la proportion relative des trois grandes catégories de dépenses, le tableau 5 du rapport d'ensemble montre que, entre l'exercice 2014/15 et l'exercice 2020/21, la part des dépenses au titre des militaire et du personnel de police a progressé de 44,6 % à 45,9 %, tandis que celle des dépenses afférentes au personnel civil a augmenté de 20,9 % à 22,2 %. La part des dépenses opérationnelles a quant à elle diminué de 34,5 % à 31,9 % sur la même période.

## B. Planification, budgétisation et gestion financière

### 1. Exécution des budgets de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019

18. Dans son rapport d'ensemble, le Secrétaire général indique que, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, le montant des dépenses engagées pour 12 missions en cours, le BANUS, la Base de soutien logistique de Brindisi, le Centre de services régional d'Entebbe et le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix s'élève à 7 117,1 millions de dollars, contre un crédit ouvert de 7 157,8 millions de dollars, faisant apparaître un solde inutilisé de 40,7 millions de dollars (0,6 %) (A/74/736, tableau 16 et par. 247). Le taux global d'utilisation des crédits a ainsi été de 99,4 %, contre 99,0 % au cours de l'exercice précédent (2017/18). Le Comité consultatif note que la hausse du taux d'utilisation des crédits s'explique par l'affectation d'un montant de 2 809 770 dollars provenant des soldes inutilisés de neuf opérations de maintien de la paix (BANUS, FISNUA, FNUOD, MINUAD, MINUJUSTH, MINUK, MINURSO, MINUSCA et UNFICYP) dont l'objet était de compenser en partie un dépassement de crédits au titre des coûts salariaux du compte d'appui (voir A/74/809, par. 22 et 23). Le Comité relève également que l'augmentation du taux d'utilisation résulte de réaffectations destinées à couvrir des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel civil (voir par. 20 du présent rapport).

19. Dans son rapport d'ensemble, le Secrétaire général indique également qu'en sus de leurs budgets approuvés pour l'exercice 2018/19, la MINUSMA, la MINUSS et la MONUSCO ont été autorisées à engager des dépenses d'un montant total de 138,53 millions de dollars, par suite de modifications apportées à leurs mandats par le Conseil de sécurité, de la détérioration des conditions de sécurité et d'autres changements notables survenus dans les paramètres et hypothèses budgétaires. Cette autorisation d'engagement de dépenses a été utilisée à hauteur de 138,47 millions de dollars (A/74/736, tableau 8 et par. 207 et 208). Le rapport d'ensemble comporte

également une analyse détaillée des dépenses effectivement engagées au cours de l'exercice 2018/19 et présente les écarts entre les montants alloués et les crédits utilisés (ibid., annexe II, tableau 1). Les principales causes des écarts sont exposées, à la fois par catégorie de dépenses (ibid., annexe II, tableau 2) et par composante de maintien de la paix (ibid., annexe II, tableaux 3 et 4).

20. Dans son rapport d'ensemble, le Secrétaire général fournit également des informations sur les réaffectations de ressources par catégorie de dépenses. Il en ressort qu'au cours des cinq derniers exercices, ces réaffectations ont généralement eu pour objet de couvrir des dépenses supérieures aux prévisions au titre du personnel civil (catégorie II) (ibid., fig. VIII). Pour l'exercice 2018/19, les réaffectations de ressources, correspondant à 5,72 % des ressources approuvées contre 8,31 % pour l'exercice 2017/18, sont principalement dues aux dépenses supplémentaires au titre, d'une part, du personnel civil à la MINUAD, à la MINUSMA, à la MINUSS et à la MONUSCO, et, d'autre part, des militaires et du personnel de police à la MINUSMA et à la MONUSCO. Les réaffectations de ressources de la catégorie III (dépenses opérationnelles) ont été rendues possibles par le fait que les dépenses au titre des opérations aériennes ont été moindres que prévu, en raison notamment de l'application de mesures d'économies, de la mobilisation d'un nombre d'appareils inférieur aux prévisions, de l'utilisation d'un nombre d'heures de vol moins élevé que prévu, du non-déploiement et de la non-disponibilité d'hélicoptères. Un montant de 138,5 millions de dollars correspondant aux autorisations d'engagement de dépenses accordées a par ailleurs été injecté dans toutes les catégories de dépenses, comme indiqué plus haut (ibid., par. 211 à 214). **Tout en notant les motifs des réaffectations opérées, le Comité consultatif espère que le Secrétaire général prendra des mesures supplémentaires pour assurer la discipline budgétaire, veillera à limiter dans la mesure du possible les réaffectations entre catégories de dépenses, et exposera en détail les raisons justifiant toute réaffectation.**

21. On trouve dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes [A/74/5 (Vol. II)] des informations détaillées sur la situation financière des opérations de maintien de la paix pour l'exercice 2018/19, y compris des renseignements (au 30 juin de chaque année de 2015 à 2019) sur les quatre ratios financiers que sont le ratio actif/passif, le ratio de liquidité générale, le ratio de liquidité relative et le ratio de trésorerie, comme le montre le tableau 3 ci-après (ibid., tableau II.3).

Tableau 3  
**Ratios financiers des opérations de maintien de la paix du 30 juin 2015 au 30 juin 2019**

| Ratios  | 30 juin 2015 | 30 juin 2016 | 30 juin 2017 | 30 juin 2018 | 30 juin 2019 |
|---|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <i>Actif</i>  |              |              |              |              |              |
| <b>Ratio actif/passif<sup>a</sup></b>                               | 1,21         | 1,17         | 1,19         | 1,19         | 1,07         |
| Total de l'actif/total du passif                                    |              |              |              |              |              |
| <b>Ratio de liquidité générale<sup>b</sup></b>                      | 1,09         | 1,17         | 1,22         | 1,23         | 1,27         |
| Actifs courants/passifs courants                                    |              |              |              |              |              |
| <i>Liquidités</i>   |              |              |              |              |              |
| <b>Ratio de liquidité relative<sup>c</sup></b>                      | 0,96         | 1,04         | 1,06         | 1,08         | 1,12         |
| (Trésorerie + placements à court terme + créances)/passifs courants |              |              |              |              |              |
| <b>Ratio de liquidité immédiate<sup>d</sup></b>                     | 0,56         | 0,60         | 0,66         | 0,45         | 0,49         |
| (Trésorerie + placements à court terme)/passifs courants            |              |              |              |              |              |

- <sup>a</sup> Un ratio élevé (normalement égal ou supérieur à 1) signifie que l'entité est, dans l'ensemble, en mesure d'honorer ses engagements.
- <sup>b</sup> Un ratio élevé (normalement égal ou supérieur à 1) signifie que l'entité est en mesure de régler ses passifs courants.
- <sup>c</sup> Le ratio de liquidité relative est plus restrictif que le ratio de liquidité générale, car il ne tient pas compte des stocks et autres actifs courants plus difficiles à convertir en liquidités. Un ratio élevé indique que l'entité peut se procurer rapidement des liquidités.
- <sup>d</sup> Le ratio de liquidité immédiate est un indicateur de la liquidité de l'entité ; il mesure le montant de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements qui font partie des actifs courants par rapport aux passifs courants.

22. Le Comité des commissaires aux comptes indique que la situation financière varie entre les différentes opérations de maintien de la paix, en particulier en ce qui concerne les liquidités. Au 30 juin 2019, alors que le ratio de liquidité immédiate était supérieur ou proche de 1 pour plusieurs missions et activités de soutien, il avoisinait zéro pour d'autres. Le Comité indique que, globalement, le ratio actif/passif a reculé de 1,19 à 1,07, tandis que les ratios de liquidité générale, de liquidité relative et de liquidité immédiate ont légèrement progressé (ibid., par. 24 à 28).

23. Le Comité consultatif s'est fait communiquer par le Secrétariat des informations sur les quatre mêmes ratios financiers au 31 janvier de chaque année de 2017 à 2020 (voir tableau 4 ci-après). Le Comité constate que ces ratios étaient tous supérieurs à 1.

Tableau 4

**Ratios financiers des opérations de maintien de la paix au 31 janvier (2017 à 2020)**

| Ratios                       | 31 janvier 2020 | 31 janvier 2019 | 31 janvier 2018 | 31 janvier 2017 |
|------------------------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Ratio actif/passif           | 2,23            | 2,58            | 2,61            | 2,74            |
| Ratio de liquidité générale  | 4,28            | 4,83            | 5,33            | 4,62            |
| Ratio de liquidité relative  | 3,85            | 4,30            | 4,69            | 4,07            |
| Ratio de liquidité immédiate | 1,44            | 1,19            | 2,35            | 2,67            |

## 2. Informations sur l'exercice en cours

24. Dans son rapport d'ensemble, le Secrétaire général dresse une synthèse des budgets approuvés pour l'exercice 2019/20, y compris les ressources destinées à la MINUAD et à la MINUJUSTH, qui avaient été précédemment autorisées à engager des dépenses, la première pendant une période de neuf mois jusqu'au 31 mars 2020, la seconde pendant une période de six mois jusqu'au 31 décembre 2019 (A/74/736, par. 189 à 192, et tableau 1). Comme il est indiqué au paragraphe 16 du présent rapport, les chiffres de l'exercice 2019/20 ne comprennent pas la somme de 36 437 600 dollars pour la MONUSCO correspondant au montant des dépenses dont le Comité a autorisé l'engagement à la demande du Secrétaire général.

25. En ce qui concerne l'état des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, la figure XV du rapport d'ensemble présente les contributions non réglées, la situation de trésorerie et les arriérés dus entre l'exercice 2013/14 et l'exercice 2018/19. Dans sa résolution 73/307, l'Assemblée générale a approuvé, à titre expérimental pour trois exercices budgétaires, le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix en cours, étant entendu que des comptes séparés seraient conservés pour chaque mission, et prié le Secrétaire général d'envoyer des avis de mise en recouvrement des

contributions dues au titre des opérations de maintien de la paix pour l'intégralité de l'exercice budgétaire qu'elle aurait approuvé.

26. Le Secrétaire général indique que le principe de la gestion commune des soldes de trésorerie de toutes les opérations de maintien de la paix a facilité les paiements aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police à hauteur de 465,9 millions de dollars au cours de la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 31 janvier 2020. Au début du mois de février 2020, les arriérés dus aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police s'élevaient à 80,4 millions de dollars, dont 19,7 millions de dollars pour la FISNUA, 50,5 millions de dollars pour la MINUAD, 10 millions de dollars pour la MINUJUSTH et 154 346 dollars pour la MINURSO (ibid., par. 257, et annexe IX, par. 16).

### 3. Projets de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021

27. Le tableau 5 ci-après présente le montant total des prévisions de dépenses, pour l'exercice 2020/21, de 12 missions (hors ONUST et UNMOGIP, qui sont financés au moyen du budget-programme) ainsi que du BANUS, du Centre de services régional d'Entebbe, de la Base de soutien logistique de Brindisi et du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix. Le montant total des crédits demandés au titre du maintien de la paix pour l'exercice 2020/21 s'élève à 6 655 233 600 dollars : 6 191 323 000 dollars pour les missions de maintien de la paix et le BANUS et 463 910 600 dollars pour les structures d'appui. Le Comité consultatif observe que le montant des ressources demandées pour les structures d'appui en 2020/21 est en hausse de 16 274 300 dollars (3,6 %) par rapport au montant des crédits ouverts en 2019/20.

Tableau 5

#### Ressources demandées pour 2020/21, par composante du maintien de la paix

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021.)

| Composante du maintien de la paix         | Montant alloué<br>(2019/20) | Projet de budget<br>(2020/21) | Variation          |              |
|---|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------|
|   |                             |                               | Montant            | Pourcentage  |
| BANUS                                     | 564 558,1                   | 558 531,3                     | (6 026,8)          | (1,1)        |
| FINUL                                     | 480 102,6                   | 483 608,5                     | 3 505,9            | 0,7          |
| FISNUA                                    | 260 177,0                   | 270 747,8                     | 10 570,8           | 4,1          |
| FNUOD                                     | 69 409,4                    | 64 239,1                      | (5 170,3)          | (7,4)        |
| MINUAD <sup>b</sup>                       | 514 505,6                   | 241 896,6                     | (272 609,0)        | (53,0)       |
| MINUJUSTH                                 | 49 122,9                    | –                             | (49 122,9)         | (100,0)      |
| MINUK                                     | 37 246,7                    | 39 827,3                      | 2 580,6            | 6,9          |
| MINURSO                                   | 56 347,4                    | 57 593,3                      | 1 245,9            | 2,2          |
| MINUSCA                                   | 910 057,5                   | 948 036,1                     | 37 978,6           | 4,2          |
| MINUSMA                                   | 1 138 457,9                 | 1 196 908,8                   | 58 450,9           | 5,1          |
| MINUSS                                    | 1 183 447,3                 | 1 190 119,0                   | 6 671,7            | 0,6          |
| MONUSCO <sup>a</sup>                      | 1 012 252,8                 | 1 087 769,6                   | 75 516,8           | 7,5          |
| UNFICYP                                   | 50 785,3                    | 52 045,6                      | 1 260,3            | 2,5          |
| <b>Total partiel</b>                      | <b>6 326 470,5</b>          | <b>6 191 323,0</b>            | <b>(135 147,5)</b> | <b>(2,1)</b> |
| Base de soutien logistique de<br>Brindisi | 63 381,4                    | 62 852,3                      | (529,1)            | (0,8)        |

| Composante du maintien de la paix                                    | Montant alloué<br>(2019/20) | Projet de budget<br>(2020/21) | Variation          |              |
|--|-----------------------------|-------------------------------|--------------------|--------------|
|  |                             |                               | Montant            | Pourcentage  |
| Centre de services régional<br>d'Entebbe <sup>c</sup>                | 35 386,9                    | 37 637,6                      | 2 250,7            | 6,4          |
| Compte d'appui aux opérations de<br>maintien de la paix <sup>d</sup> | 348 868,0                   | 363 420,7                     | 14 552,7           | 4,2          |
| <b>Total partiel (appui)</b>   | <b>447 636,3</b>            | <b>463 910,6</b>              | <b>16 274,3</b>    | <b>3,6</b>   |
| <b>Total partiel</b>   | <b>6 774 106,8</b>          | <b>6 655 233,6</b>            | <b>(118 873,2)</b> | <b>(1,8)</b> |
| Contributions volontaires en<br>nature (budgétisées)                 | 956,4                       | 1 022,0                       | 65,6               | 6,9          |
| <b>Total</b>   | <b>6 775 063,2</b>          | <b>6 656 255,6</b>            | <b>(118 807,6)</b> | <b>(1,8)</b> |

<sup>a</sup> Compte non tenu de la demande d'autorisation d'engagement de dépenses pour la MONUSCO d'un montant de 36,4 millions de dollars pour 2019/20.

<sup>b</sup> Les ressources proposées pour la MINUAD au titre de l'exercice 2020/21 couvrent la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2020.

<sup>c</sup> Dont un montant de 1 424 400 dollars pour l'exercice 2019/20 imputé sur les crédits ouverts au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme pour 2020, comme approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 74/264.

<sup>d</sup> Dont, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 : 13,4 millions de dollars pour le progiciel de gestion intégré ; 3,5 millions de dollars pour les demandes d'indemnisation pour troubles post-traumatiques ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 20,6 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré.

28. Les principaux facteurs de variation entre les crédits demandés pour l'exercice 2020/21 et les crédits ouverts pour l'exercice 2019/20 sont indiqués au tableau 10 du rapport du Secrétaire général. Aux tableaux 2 et 5 de l'annexe I de ce rapport, on trouve une analyse détaillée des variations par catégorie de dépenses et par composante du maintien de la paix. Le Comité consultatif note que les montants proposés à la rubrique des militaires et du personnel de police (164,6 millions de dollars) sont en baisse, tandis que les crédits demandés à celle du personnel civil (33,5 millions de dollars) et à celle des dépenses opérationnelles (14,9 millions de dollars) sont en hausse. L'augmentation proposée au titre du personnel civil tient principalement à l'accroissement des crédits au titre du personnel recruté sur le plan international (14,1 millions de dollars), qui s'explique principalement par les éléments suivants : l'application d'un coefficient d'ajustement plus élevé à la FISNUA et à la MINUSS ; l'application de taux de vacance de postes plus faibles à la FISNUA, à la MINUSMA, à la MINUSS et au compte d'appui ; la proposition de créer 24 postes ; la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements ; l'augmentation des dépenses communes de personnel.

29. Au titre des dépenses opérationnelles, l'augmentation proposée est essentiellement imputable à la hausse des dépenses prévues pour les installations et infrastructures (55,1 millions de dollars), du fait principalement des éléments suivants : a) à la MINUSMA, l'accroissement des coûts des services de construction, d'aménagement, de rénovation et de gros entretien et des coûts d'acquisition de matériel de sûreté et de sécurité supplémentaire, ainsi que de l'augmentation des coûts des services de sécurité et des services d'entretien ; b) à la MONUSCO, le règlement des demandes de remboursement de munitions aux pays fournisseurs de contingents, la construction prévue de trois camps supplémentaires pour les trois unités de police constituées, la construction prévue d'un hôpital à Beni, ainsi qu'un certain nombre

d'acquisitions ; c) au BANUS, l'augmentation des besoins en carburant pour les groupes électrogènes et en matériaux de construction, en fournitures pour la défense sur le terrain et en matériel de sûreté et de sécurité. Le Comité consultatif a été informé, après avoir demandé des explications, que le montant total des ressources demandées au titre des dépenses de construction s'élèverait à 105 140 900 dollars, contre 63 122 400 dollars pour l'exercice en cours, ce qui fait apparaître une progression de 42 018 500 dollars (66,6 %).

30. Comme les années précédentes, dans le projet de budget pour 2020/21, les montants relatifs aux initiatives menées à l'échelle de l'Organisation ou intéressant les opérations de maintien de la paix en général sont inscrits au budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix, à savoir : 13,4 millions de dollars pour le projet de progiciel de gestion intégré ; 3,5 millions de dollars pour les demandes d'indemnisation pour stress post-traumatique ; 0,9 million de dollars pour le dispositif de prestation de services centralisée ; 3,9 millions de dollars pour le Système de préparation des moyens de maintien de la paix ; 20,6 millions de dollars destinés à couvrir les coûts de maintenance et d'appui relatifs au progiciel de gestion intégré. Les observations et les recommandations formulées par le Comité consultatif au sujet de ces ressources figurent dans son rapport sur le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix (A/74/809).

31. Le Comité consultatif relève que certaines missions ont inscrit les crédits demandés pour un même objet de dépense sous différentes rubriques budgétaires au cours d'années différentes. Ainsi, à la Base de soutien logistique des Nations Unies, les explications données pour justifier la variation des montants demandés en 2020/21 au titre de plusieurs catégories (consultants et services de consultants, installations et infrastructures, transports terrestres, opérations aériennes, informatique et communications, services médicaux) imputent la variation au fait que les objets étaient auparavant comptabilisés à une autre rubrique budgétaire (voir A/74/730, par. 124 et 126 à 130 ; voir également A/74/737/Add.8, par. 20). Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ressources demandées dans les projets de budget des missions tenaient compte de la nature des divers biens et services qu'il est prévu d'acquérir et de fournir au moment de l'établissement du budget. Pendant l'année d'exécution du budget, les circonstances et les conditions opérationnelles peuvent exiger que les biens et services prévus soient fournis par d'autres moyens. En conséquence, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public, les dépenses afférentes aux services ou biens effectivement acquis sont comptabilisées suivant la nature de ces derniers, qui peut correspondre à une rubrique budgétaire différente. **Le Comité consultatif note que la comptabilisation d'un même objet de dépense à différentes rubriques budgétaires au cours d'années différentes ne facilite pas l'analyse comparative détaillée de l'exécution du budget, et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de veiller à accroître l'exactitude et la cohérence des futurs documents budgétaires, et de fournir des explications pour justifier ces modifications de comptabilisation.**

#### *Taux de vacance*

32. Le tableau 14 du rapport récapitule les taux de vacance prévus et effectifs pour chaque mission. Le Secrétaire général indique que les taux de vacance appliqués au calcul des dépenses de personnel sont établis sur la base des effectifs réellement déployés pendant l'exercice 2018/19 et le premier semestre de l'exercice 2019/20, ainsi que des modifications prévues quant au niveau des effectifs et à la situation propre à chaque mission s'agissant du déploiement de personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Pour le personnel civil, les taux de vacance de postes se fondent sur les taux d'occupation actuels et prévus, ce qui a entraîné quelques

variations par rapport aux taux effectifs moyens de l'exercice 2018/19 et aux taux approuvés pour l'exercice 2019/20. Ainsi, en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan international, les taux de vacance de postes retenus pour la FISNUA, la MINUSMA, la MINUSS, la MONUSCO, l'UNFICYP, le Centre régional de services d'Entebbe et le compte d'appui pour l'exercice 2020/21 sont inférieurs aux taux effectifs moyens de l'exercice 2018/19 et aux taux approuvés pour l'exercice 2019/20, tandis que ceux retenus pour le BANUS et la FNUOD sont supérieurs (A/74/736, par. 234, 236 et 238).

33. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des données actualisées sur les taux effectifs de vacance de postes pour le personnel civil dans chaque mission au 29 février 2020. Le Comité note que, pour la plupart des catégories de personnel civil, les taux de vacance de postes budgétisés pour 2020/21 diffèrent des taux effectifs enregistrés dans les missions entre le 1<sup>er</sup> juillet 2019 et le 29 février 2020. Il fait des observations supplémentaires sur les taux de vacance proposés aux fins du calcul des budgets dans ses rapports consacrés aux différentes missions de maintien de la paix. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale, au moment de l'examen du présent rapport, des renseignements actualisés sur les taux de vacance de poste.**

34. **Le Comité consultatif estime que des efforts doivent encore être faits pour améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance de postes retenus aux fins de l'établissement des budgets. Le Comité réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être conformes dans la mesure du possible aux taux effectifs. Lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, la raison doit toujours en être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (voir A/70/742, par. 45).**

35. **Le Comité consultatif rappelle également que, dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement (A/71/836, par. 108). Le Comité souligne à nouveau qu'il faut déterminer s'il convient de maintenir les postes restés vacants depuis deux ans ou plus, en justifiant dûment ce maintien, ou s'il convient de les supprimer dans les projets de budget ultérieurs (A/69/839, par. 67 ; voir également résolution 66/264 de l'Assemblée).** Le Comité fait des recommandations particulières sur les postes vacants de longue date à la Base de soutien logistique de Brindisi, à la FINUL, à la FNUOD, à la MINUSCA, à la MINUSMA, à la MINUSS et à la MONUSCO.

## **Ressources humaines**

### *Sûreté et sécurité*

36. À la section VIII de son rapport d'ensemble, où sont décrites les mesures prises pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix, le Secrétaire général indique que le nombre de décès de soldats de la paix imputables à des actes de violence a sensiblement et durablement diminué, passant de 58 en 2017 à 27 en 2018 comme en 2019. Il ajoute toutefois que des exercices de simulation d'évacuation sanitaire primaire à grande échelle ont permis de mettre en lumière des défauts de capacités à différentes étapes de la chaîne d'évacuation, notamment la formation insuffisante et le manque d'équipement des contingents, la trop grande complexité des procédures d'évacuation et la lourdeur des procédures d'attribution des tâches (A/74/736, par. 124 et 130). S'étant enquis des mesures prises pour remédier à ces lacunes, le Comité consultatif a été informé que l'état des besoins par unité avait été révisé afin de mieux tenir compte de l'évolution de l'environnement opérationnel et de mieux s'y adapter, et que les centres d'opérations conjoints

procédaient régulièrement à des exercices de simulation plus efficaces à partir de scénarios. Les missions ont analysé l'environnement opérationnel, mis à jour les instructions permanentes relatives à la défense des bases en situation de crise, coordonné et répété les mesures. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de poursuivre l'action menée pour atténuer les risques pesant sur la sûreté et la sécurité de tout le personnel des opérations de maintien de la paix (voir également A/70/742, par. 168).**

*Représentation des femmes dans les opérations de maintien de la paix.*

37. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'après le lancement de la stratégie sur la parité des sexes applicable à l'ensemble du système des Nations Unies en septembre 2017, tous les départements, bureaux et missions du Secrétariat avaient établi des plans de mise en œuvre. Il ajoute que le taux de représentation des femmes civiles sur le terrain se maintient à 29 % et que le pourcentage de femmes occupant des postes de chef ou de chef adjoint d'opérations de maintien de la paix est de 35 % (deux chefs de mission et cinq chefs adjoints étaient des femmes en décembre 2019) (A/74/736, par. 26 et 27).

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu communication de la répartition par sexe du personnel civil par mission (voir annexe II du présent rapport). **Le Comité consultatif espère que davantage d'efforts seront faits pour remédier au déséquilibre entre les sexes dans le personnel des opérations de maintien de la paix, en particulier aux niveaux de responsabilité supérieurs (voir également A/71/836, par. 113).**

*Représentation des ressortissants provenant de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police*

39. Dans sa résolution 72/262 C, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'intensifier ses efforts pour assurer une représentation adéquate des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police dans les nouveaux départements concernés. Le Secrétaire général indique dans son rapport qu'au 31 décembre 2019, 97 % des membres du personnel du Département des opérations de paix provenaient de pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police (A/74/736, par. 107). Le Comité consultatif s'est fait communiquer le tableau ci-après ainsi qu'une ventilation détaillée par nationalité et par classe du personnel du Département.

Tableau 6

**Représentation des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au sein du Département des opérations de paix**

| <i>Personnel du Département des opérations de paix</i>                                     | <i>Au 29 février 2020</i> | <i>Pourcentage</i> |
|--|---------------------------|--------------------|
| Nationalités représentées  | 79                        |                    |
| Pays fournisseurs de contingents et de personnel de police représentés                     | 72                        |                    |
| Pays non fournisseurs de contingents et de personnel de police représentés                 | 7                         |                    |
| Fonctionnaires provenant des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police    | 299                       | 97                 |
| Fonctionnaires provenant de pays non fournisseurs de contingents et de personnel de police | 9                         | 3                  |

40. Le Comité consultatif note le taux de représentation au sein du Département des opérations de paix et espère que le Secrétaire général intensifiera ses efforts pour assurer une représentation adéquate des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police dans les postes financés au moyen du compte d'appui dans les départements concernés et qu'il fournira des informations actualisées dans les futurs rapports d'ensemble.

#### *Représentation géographique*

41. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [72/262 C](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de s'attaquer à la question de la représentation géographique équitable des États Membres, conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies. **Le Comité consultatif rappelle qu'aux termes du paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible doit être dûment prise en considération. Le Comité réaffirme l'importance d'une répartition géographique équitable dans le recrutement du personnel et recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de communiquer des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble (voir également [A/74/696](#), par. 9 et 15).**

#### *Transformation de postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national*

42. Dans sa résolution [70/286](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues. Le tableau 12 du rapport d'ensemble présente un aperçu des niveaux d'effectifs proposés pour les quatre grandes catégories de personnel (postes soumis à recrutement international, postes soumis à recrutement national, emplois de temporaire (autres que pour les réunions) et postes de Volontaire des Nations Unies) pour l'exercice 2020/21 par rapport aux niveaux approuvés pour l'exercice 2019/20. Le Comité consultatif note que, d'après le tableau, il est prévu une réduction de 161 postes soumis à recrutement national.

43. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui récapitule les postes soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national entre l'exercice 2018/19 et l'exercice 2020/21.

Tableau 7

#### **Postes soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national entre l'exercice 2018/19 et l'exercice 2020/21**

| Entité  | 2018/19 |                            |                    | 2019/20 |                            |                    | 2020/21 |                            |                    |
|---------|---------|----------------------------|--------------------|---------|----------------------------|--------------------|---------|----------------------------|--------------------|
|         | Postes  | Catégorie/classe d'origine | Nouvelle catégorie | Postes  | Catégorie/classe d'origine | Nouvelle catégorie | Postes  | Catégorie/classe d'origine | Nouvelle catégorie |
| MONUSCO | 3       | SM                         | GN                 | 1       | P-4                        | AN                 | --      | --                         | --                 |
|         | 1       | SM                         | AN                 | 7       | P-3                        | AN                 | --      | --                         | --                 |
|         | 1       | P-3                        | AN                 | 2       | SM                         | GN                 | --      | --                         | --                 |
|         | 2       | P-3                        | AN                 | --      | --                         | --                 | --      | --                         | --                 |

| Entité                                   | 2018/19 |                                |                       | 2019/20 |                               |                       | 2020/21 |                               |                       |
|--|---------|--------------------------------|-----------------------|---------|-------------------------------|-----------------------|---------|-------------------------------|-----------------------|
|  | Postes  | Catégorie/class<br>e d'origine | Nouvelle<br>catégorie | Postes  | Catégorie/classe<br>d'origine | Nouvelle<br>catégorie | Postes  | Catégorie/classe<br>d'origine | Nouvelle<br>catégorie |
| MINUAD                                   | 1       | SM                             | GN                    | --      | --                            | --                    | --      | --                            | --                    |
| Centre de services<br>régional d'Entebbe | --      | --                             | --                    | --      | --                            | --                    | 3       | P-3                           | AN                    |
|  | --      | --                             | --                    | --      | --                            | --                    | 1       | P-2                           | AN                    |
|  | --      | --                             | --                    | --      | --                            | --                    | 1       | VNU<br>(international)        | VNU<br>(national)     |

*Abréviations* : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; P = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan international ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

44. Le Comité consultatif a également été informé que le nombre et les types de postes de personnel civil dans les missions de maintien de la paix étaient influencés par divers facteurs, notamment la taille de la mission, les caractéristiques du marché du travail local, le niveau requis d'appui aux contingents et les infrastructures locales. Le Comité note que, pour l'exercice 2020/21, seul le Centre de services régional d'Entebbe a proposé de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour proposer, dans les futurs projets de budget des missions, de nouveaux transferts de fonctions à des agents recrutés sur le plan national, et de fournir des informations détaillées à ce sujet dans son prochain rapport d'ensemble (voir également A/74/737/Add. 2, par. 19).**

#### *Indemnité de fonctions*

45. Le Comité consultatif s'est fait communiquer des informations sur le nombre de fonctionnaires bénéficiant d'une indemnité de fonctions depuis au moins un an. Le Comité note que six missions comptent des fonctionnaires percevant une telle indemnité depuis plus d'un an (21 à la MINUSMA, 15 à la MONUSCO, 12 à la MINUSCA, 9 à la MINUSS, 1 à la FINUL et 1 à la Base de soutien logistique de Brindisi), en sus du régime d'indemnités de fonctions pour les postes financés au titre du compte d'appui.

46. **Le Comité consultatif redit sa préoccupation quant à la multiplication des affectations « temporaires » de fonctionnaires à des postes de rang supérieur pour une longue période (A/74/7, par. 94). Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes.**

### **C. Appui aux missions de maintien de la paix**

47. En ce qui concerne les besoins en matière de soutien pour 2020/21, le Comité consultatif note que les ressources nécessaires pour les missions de maintien de la paix et le BANUS devraient s'élever à 6,2 milliards de dollars, tandis que celles pour les éléments d'appui (compte d'appui, Base de soutien logistique de Brindisi et Centre de services régional d'Entebbe, hors coût des initiatives à l'échelle de l'Organisation) se monteraient à 421,7 millions de dollars, ce qui correspond à une augmentation de

19 millions de dollars (4,7 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2019/20. Le Comité constate également que le ratio compte d'appui et le ratio appui aux missions n'ont cessé d'augmenter entre 2014/15 et 2020/21, le premier passant de 3,86 à 5,19 et le second de 5,19 à 6,81 (A/74/736, tableau 6). Dans son rapport, le Secrétaire général n'explique pas suffisamment les raisons de cette constante progression.

48. Le Comité consultatif rappelle qu'il a précédemment souligné que la mise en œuvre de mesures visant à accroître l'efficacité devrait désormais avoir une incidence positive sur le ratio d'appui et que ce ratio devrait être en corrélation avec la réduction des effectifs en tenue et celle des effectifs civils. Le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse approfondie de la question en vue d'établir un lien clair entre le montant des ressources nécessaires pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix et celui des ressources relatives à l'appui aux missions et au compte d'appui et de communiquer des informations à ce sujet ainsi que sur les mesures prises pour améliorer l'affectation des ressources dans son prochain rapport d'ensemble. **Le Comité réaffirme également que les projets de budget futurs devraient être établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, en particulier en cas de réduction des effectifs ou de reconfiguration (A/73/755, par. 46 à 48).** Les observations et les recommandations du Comité sur la modulation des ressources figurent dans son rapport sur le compte d'appui (A/74/809 ; voir également A/74/737/Add.6, par. 22 et 23, et A/74/737/Add.3, par. 7 et 8).

#### *Images satellites*

49. Le recours systématique aux images satellites pour améliorer l'efficacité opérationnelle et la sécurité du personnel de maintien de la paix est déjà la règle dans les missions de maintien de la paix. Les dépenses liées à ce service sont généralement inscrites dans les budgets des missions à la rubrique Informatique et communications. Le Comité consultatif observe que diverses missions se procurent des images satellites par différents moyens, certaines les recevant à titre gratuit de la part de certaines entités.

50. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne l'utilisation des images satellites, les missions soit paient un abonnement soit achètent un certain nombre de cartes topographiques de telle ou telle qualité. Le Comité note que chaque mode d'acquisition s'accompagne d'incidences financières. **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse des coûts et des avantages de chaque mode d'acquisition afin d'en optimiser l'utilisation dans toutes les missions de maintien de la paix et d'en présenter les conclusions dans son prochain rapport d'ensemble.**

## **D. Autres questions concernant les opérations de maintien de la paix en général**

### **1. Réformes**

51. S'agissant des récentes réformes, le Secrétaire général indique dans son rapport d'ensemble que la structure régionale mise en place dans le cadre de la réforme de l'architecture de paix et de sécurité a permis une collaboration encore plus efficace entre les différents acteurs des processus de paix, tandis que l'application de la réforme de la gestion a donné aux opérations de maintien de la paix une autonomie

sans précédent grâce à la décentralisation des autorités administratives vers les responsables sur le terrain. Il ajoute que les efforts continus visant à accroître l'efficacité et l'efficience sont guidés par les objectifs de la réforme de la gestion, à savoir : rendre la prestation des services plus rapide et plus réactive ; assurer une gestion efficace des ressources aux fins de l'exécution des mandats ; renforcer la transparence et la responsabilité (A/74/736, par. 12, 88 et 101).

52. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et le Département des opérations de paix suivaient l'incidence des réformes menées grâce à un outil de suivi de la gestion des avantages des réformes qui couvre les trois volets de la réforme et qui a été lancé publiquement en mars 2020. Les contributions des deux départements sont organisées autour de 10 catégories d'avantages, chaque catégorie comportant des mesures quantitatives et qualitatives détaillées et se concentrant sur l'effet concret et les principales améliorations dans les différents départements. **Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir des informations actualisées sur l'outil de suivi de la gestion des avantages de la réforme dans le prochain rapport d'ensemble, et espère que davantage d'informations quantitatives et qualitatives seront également fournies sur les gains d'efficacité résultant des réformes mises en œuvre.**

## 2. Mesures de sécurité applicables au domicile

53. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a relevé des défaillances importantes concernant les paiements effectués au titre des mesures de sécurité. Le Comité a d'abord examiné les remboursements relatifs à ces mesures dans quatre grandes missions (MINUAD, MINUSMA, MINUSS et MONUSCO). Au total, un montant de 5,3 millions de dollars a été versé au titre de ces mesures au cours de l'exercice 2018/19 dans ces quatre missions. La MINUSMA et la MONUSCO remboursent chacune jusqu'à 1 200 dollars par mois pour les gardes de sécurité dans leurs différents lieux d'affectation. Le Comité a étudié un échantillon de 10 membres du personnel ayant perçu des remboursements au titre de ces mesures en 2018/19. Conformément aux instructions administratives publiées dans différents lieux d'affectation, les membres du personnel sont remboursés de dépenses engagées au titre des mesures de sécurité applicables au domicile. Le Comité a constaté que des membres du personnel avaient perçu des remboursements sans avoir fourni de pièces justificatives à jour et que certains membres du personnel ne fournissaient aucun document. Dans plusieurs cas, les paiements étaient programmés jusqu'à l'année 9999. Certains membres du personnel ont reçu des paiements même après avoir quitté le lieu d'affectation dans lequel ils pouvaient bénéficier de cette mesure et après leur déménagement, par exemple, à New York (A/74/5 (Vol. II), par. 51 à 56).

**54. Le Comité consultatif se déclare préoccupé par cette pratique lourde d'incidences financières pour l'Organisation et souscrit à la recommandation du Comité des commissaires aux comptes qui préconise, d'une part, de renforcer la procédure de contrôle interne pour prévenir les fraudes potentielles liées aux remboursements au titre des mesures de sécurité applicables au domicile et, d'autre part, d'examiner avec la plus grande attention les prestations des entreprises de sécurité ainsi que la tarification des services de sécurité.**

## 3. Gestion de l'environnement et efficacité énergétique

55. Dans sa résolution 70/286, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de poursuivre l'action menée pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie respectueux de l'environnement. Dans

son rapport d'ensemble, le Secrétaire général indique que la stratégie environnementale sur six ans se trouve dans sa troisième année de mise en œuvre et donne, aux paragraphes 162 à 168, des informations sur la méthode d'évaluation des risques, la collecte des données, les émissions de gaz à effet de serre, la composante Personnel en tenue et le Plan d'action pour le climat du Secrétariat.

56. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu communication des tableaux de bord environnementaux des différentes missions de maintien de la paix et a été informé qu'entre l'exercice 2017/18 et l'exercice 2018/19, la part moyenne d'électricité provenant de sources renouvelables dans l'ensemble des missions est passée de 1 % à environ 3 %, principalement en raison du raccordement aux réseaux hydroélectriques renouvelables de l'Ouganda et de la République démocratique du Congo. Le Comité a également été informé du plan de gestion des infrastructures énergétiques, qui a été adopté en janvier 2019. Quatre opérations de maintien de la paix (FINUL, FNUOD, MINUK et MINUSS) ont achevé l'élaboration de plans approuvés par la direction de la mission, tandis que six autres ont élaboré un projet de plan (BANUS, FISNUA, MINUSCA, MINUSMA, MONUSCO et UNFICYP).

**57. Tout en prenant note de l'évolution de l'application de la stratégie environnementale, le Comité consultatif s'inquiète que, plus qu'à mi-chemin dans la mise en œuvre de la stratégie, aucun nouveau progrès n'ait été réalisé. Le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le prochain rapport d'ensemble, en ce qui concerne les tableaux de bord environnementaux des missions de maintien de la paix, une note de performance globale et des informations sur chaque indicateur noté pour les cinq piliers de la Stratégie pour les missions, y compris la part moyenne d'énergie provenant de sources renouvelables dans l'ensemble des missions, le nombre de missions ayant développé une infrastructure énergétique propre, au regard d'une base de référence solide. Il espère également que des informations plus détaillées sur les progrès réalisés, notamment sur les capacités énergétiques des missions et les gains d'efficacité énergétiques permis par les sources d'énergie renouvelables et les groupes électrogènes hybrides synchronisés, ainsi que sur tout nouveau régime contractuel relatif à l'utilisation de l'énergie dans toutes les missions, figureront dans les projets de budget des missions et dans le prochain rapport d'ensemble.**

#### **4. Activités relatives aux programmes et opérations de maintien de la paix**

58. Dans sa résolution [70/286](#), l'Assemblée générale a considéré que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et a prié le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions. On trouve à l'annexe VIII du rapport d'ensemble le détail des dépenses à prévoir au titre des activités relatives aux programmes dans 11 missions, dont le montant est estimé à 211,4 millions de dollars, dont 154,8 millions destinés aux activités de lutte antimines. Les autres grandes catégories d'activités sont : l'état de droit, les droits de l'homme, les institutions chargées de la sécurité et la réforme du secteur de la sécurité (19,5 millions de dollars) ; la lutte contre la violence locale (14,6 millions de dollars) ; le désarmement, la démobilisation et la réintégration (9,7 millions de dollars). Le Comité consultatif note l'inclusion d'une catégorie intitulée « Autres », au titre de laquelle est demandé un montant estimé à 3,6 millions de dollars, dont 2,8 millions de dollars pour la MINUAD, 800 000 dollars pour la MONUSCO et 50 000 dollars pour la FISNUA.

59. Le Comité consultatif rappelle avoir déjà souligné qu'il était nécessaire de disposer d'informations plus détaillées sur la portée des activités relatives aux programmes et sur les critères relatifs à leur inclusion dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix (A/73/755, par. 61). **Le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans ses prochains rapports d'ensemble, les éléments suivants : a) le détail des types d'activités relatives aux programmes devant être financées par les budgets des missions de maintien de la paix ; b) les justificatifs attestant que les activités relatives aux programmes appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ; c) l'avantage comparatif de chaque mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires chargés de les exécuter ; d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution, notamment la liste précise des frais administratifs connexes. Le Comité espère que les activités relatives aux programmes seront alignées sur les mandats et qu'elles seront durablement efficaces et comptabilisées, en particulier dans les contextes de transition.**

##### 5. Réduction des effectifs, clôture ou transition des missions de maintien de la paix

60. On trouve aux paragraphes 184 à 188 du rapport d'ensemble des informations sur les missions de maintien de la paix terminées ou en phase de clôture : ONUCI, MINUL, MINUSTAH et MINUJUSTH. Le Secrétaire général indique que le Département de l'appui opérationnel est doté d'une nouvelle structure et comprend une division chargée de mener des activités spéciales et notamment de répondre aux besoins liés à la transition et à la liquidation des missions, et qu'un appui spécifique a été fourni dans le cadre des phases de transition de la MINUAD, de la MONUSCO et de la MINUJUSTH. Les trois dernières fermetures de mission auxquelles il a été procédé (ONUCI, MINUL et MINUJUSTH) ont permis de tirer des enseignements importants en matière de transition et de liquidation, à savoir : la nécessité de commencer le plus tôt possible à planifier ; la nécessité de tenir compte des nombreuses difficultés logistiques et administratives ; la nécessité d'améliorer les directives et l'appui relatifs aux aspects écologiques. Il est précisé dans le rapport qu'afin de préparer le retrait des effectifs et des moyens de la MINUAD, des activités ont été engagées en collaboration avec les autorités du pays hôte, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment l'Union africaine, en vue de recenser les questions prioritaires et les activités, les capacités et les ressources qui permettront d'aider le pays hôte à instaurer une paix inclusive et durable (ibid., par. 49, 119 et 120). **Le Comité consultatif espère que les enseignements tirés des trois dernières fermetures de mission seront pleinement intégrés dans le processus de transition de la MINUAD et que les enseignements tirés seront également pris en compte dans les contrats de mission des hauts responsables.**

61. En ce qui concerne la liquidation des biens, le Comité des commissaires aux comptes revient dans son rapport [A/74/5 (Vol. II)] sur la vente d'actifs dans les missions. Aux paragraphes 366 à 397 du rapport, on trouve des informations sur la fermeture de huit sites de la MONUSCO et sur la vente d'actifs pendant la liquidation de la MINUL. Il est indiqué à l'annexe II du rapport que les activités préalables à la liquidation ont commencé un an à l'avance à la MINUL et plus d'un an à l'avance à la MINUJUSTH. Le Comité a recommandé que l'Administration veille à ce que la liquidation des actifs respecte les dispositions de l'article 5.14 du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et soit autorisée. **Le Comité consultatif recommande à nouveau que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans les rapports sur l'exécution du budget des missions en phase de clôture, des informations**

ventilées sur les actifs cédés pendant les périodes de préliquidation et de liquidation.

## 6. Voyages

62. Les crédits demandés au titre des voyages officiels en 2020/21 font apparaître une diminution de 0,2 million de dollars, imputable principalement à la fermeture de la MINUJUSTH au cours de l'exercice 2019/20 et au fait que les ressources demandées pour la MINUAD ne couvrent qu'une période de six mois. Cette réduction est en partie compensée par l'augmentation des ressources nécessaires : a) pour la MINUSMA, en raison de l'augmentation du nombre de voyages liés à la participation aux réunions de la direction et à des conférences thématiques et de la participation du personnel civil à des cours de renforcement des capacités ; b) pour la MONUSCO, du fait de l'augmentation du nombre d'observateurs militaires et de policiers des Nations Unies et de la hausse du nombre des missions d'évaluation et de planification ; c) pour la MINUSCA, en raison du nombre plus élevé de voyages pour le soutien technique et logistique et des coûts plus élevés des activités de formation (A/74/736, annexe I, tableau 2). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après, qui fait apparaître le taux de respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, par mission, pour l'exercice 2018/19.

Tableau 8

### Taux de respect des directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, par mission, pour l'exercice 2018/19<sup>a</sup>

| Mission                                | Nombre de voyages |               |               | Taux (pourcentage) |              |
|--|-------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------|
|  | Conforme          | Non conforme  | Total         | Conforme           | Non conforme |
| BANUS                                  | 152               | 1 141         | 1 293         | 11,8               | 88,2         |
| Base de soutien logistique de Brindisi | 146               | 201           | 347           | 42,1               | 57,9         |
| Centre de services régional d'Entebbe  | 20                | 76            | 96            | 20,8               | 79,2         |
| FINUL                                  | 320               | 344           | 664           | 48,2               | 51,8         |
| FISNUA                                 | 321               | 457           | 778           | 41,3               | 58,7         |
| FNUOD                                  | 47                | 212           | 259           | 18,1               | 81,9         |
| MINUAD                                 | 1 005             | 1 974         | 2 979         | 33,7               | 66,3         |
| MINUJUSTH                              | 211               | 427           | 638           | 33,1               | 66,9         |
| MINUK                                  | 112               | 101           | 213           | 52,6               | 47,4         |
| MINURSO                                | 145               | 399           | 544           | 26,7               | 73,3         |
| MINUSCA                                | 834               | 1 637         | 2 471         | 33,8               | 66,2         |
| MINUSMA                                | 893               | 1 957         | 2 850         | 31,3               | 68,7         |
| MINUSS                                 | 999               | 1 637         | 2 636         | 37,9               | 62,1         |
| MONUSCO                                | 741               | 1 883         | 2 624         | 28,2               | 71,8         |
| UNFICYP                                | 159               | 203           | 362           | 43,9               | 56,1         |
| <b>Total</b>                           | <b>6 105</b>      | <b>12 649</b> | <b>18 754</b> | <b>32,6</b>        | <b>67,4</b>  |

<sup>a</sup> Voyages enregistrés dans le module voyages d'Umoja comme comportant un élément aérien commercial dans le cadre de l'exercice 2018/19.

63. Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de tenir les gestionnaires responsables de la bonne utilisation des

ressources destinées aux voyages et de faire de l'achat de billets dans les délais prescrits l'un des indicateurs de résultats utilisés aux fins de l'évaluation des gestionnaires et des départements, d'accroître l'utilisation de nouveaux moyens de communication et de représentation, tels que la visioconférence, et de veiller à ce que, avant qu'un voyage ne soit autorisé, il ait été déterminé si une rencontre en personne était nécessaire à la bonne exécution d'un mandat. De plus, le Comité réaffirme que les voyages devraient être combinés ou entrepris par un plus petit nombre de personnes à chaque fois que possible (A/73/779, par. 16, 18 et 19). Il attend avec intérêt de recevoir des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des missions dans les futurs rapports sur le maintien de la paix. Il réaffirme également qu'il importe de respecter les directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion, notant que l'objectif de conformité à ces directives dans les opérations de maintien de la paix est de 75 % (A/71/845, par. 20).

## 7. Système complet d'évaluation de la performance

64. Au paragraphe 56 du rapport d'ensemble, le Secrétaire général indique que, dans les missions de maintien de la paix, le Système complet d'évaluation de la performance reste une initiative prioritaire. Depuis août 2018, le Système a été introduit dans six missions : la MINUSCA, la MINUSS, la FINUL, l'UNFICYP, la MONUSCO et la MINUSMA. Toutes les missions, à l'exception de celles qui sont en phase de retrait, auront adopté le Système d'ici à juillet 2020. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que, dans le cadre de la planification stratégique et de l'évaluation, plusieurs missions avaient participé à la mise en œuvre expérimentale du Système, qui a débuté en février 2019. **Compte tenu de la taille et de la complexité propres à chaque mission, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général, des informations complémentaires sur les ressources existantes et une justification complète des besoins des opérations de maintien de la paix liés au Système, ainsi que les enseignements tirés de la mise en œuvre des projets pilotes.**

## 8. Recouvrement des coûts

65. Ayant demandé des explications, le Comité consultatif a été informé que tous les recouvrements seraient comptabilisés en produits, selon que ces produits sont considérés comme disponibles ou non disponibles. Les produits non disponibles, tels que les produits générés par l'utilisation des vols de la MINUSMA et de la MONUSCO sur la base des places disponibles par le personnel des ambassades et par celui d'entités des Nations Unies, seront restitués aux États Membres sous forme de recettes accessoires, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies. La plupart des produits provenant du recouvrement des coûts opérationnels seront considérés comme « disponibles » et affectés à des dépenses supplémentaires. Tel sera le cas, par exemple, du carburant fourni à diverses entités, qui sera alloué au titre du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix et utilisé par la mission concernée pour reconstituer ses stocks. Le Comité note que, d'après les informations qui lui ont été communiquées en ce qui concerne la MONUSCO, les recettes accessoires s'élèvent à 9 812 687 dollars, alors que le montant mentionné dans le rapport sur l'exécution du budget de la mission est de 2 259 200 dollars [A/74/617, par. 119, alinéa b)].

66. Le Comité consultatif note que, pour la Base de soutien logistique de Brindisi par exemple, le système de recouvrement des coûts devrait permettre en 2020/21 de recouvrer les coûts liés à l'utilisation des locaux par du personnel extérieur à la Base qui fournit un appui à des clients autres que des entités de maintien de la paix, dans

le cadre d'un accord de prestation de services conclu entre le Département de l'appui opérationnel et lesdits clients. En ce qui concerne le personnel d'entités extérieures à la Base, notamment celui de l'UNOPS et du Centre international de calcul, qui s'occupe de projets pour le compte du Département de l'appui opérationnel et des missions sur le terrain, aucun coût n'est mis en recouvrement. La Base devrait fournir, en appliquant le principe du recouvrement des coûts et en utilisant la fonctionnalité de prestation de services d'Umoja, des services en matière de connectivité, de stockage de données, de télécommunications, d'hébergement de centres de données, d'hébergement d'applications, de suivi des événements, de sécurité informatique et de résilience opérationnelle ainsi que des services auxiliaires internes, des services liés aux systèmes d'information géospatiale et d'autres services (A/74/730, par. 3, 61, 62, 65 et 66).

67. Le Comité consultatif rappelle sa recommandation antérieure tendant à ce que le Secrétaire général présente, dans ses futurs rapports sur l'exécution du budget et sur les projets de budget de la Base de soutien logistique des Nations Unies, des informations sur tout le personnel occupant les locaux de Brindisi et de Valence, ventilées par département/bureau/mission pour le personnel du Secrétariat ou par entité affiliée/organisation pour les autres catégories de personnel, ainsi que des précisions sur les modalités administratives et de recouvrement des coûts, les frais de location et d'entretien, les recettes perçues et toute autre information pertinente sur l'utilisation des locaux de l'Organisation des Nations Unies (A/69/839/Add.9, par. 55). Le Comité rappelle également qu'une analyse globale des diverses catégories de passagers qui ne font pas partie de l'Organisation des Nations Unies et qui sont transportés à bord d'appareils de l'Organisation à l'appui de l'exécution des mandats devait être achevée d'ici à septembre 2019 (A/72/789, par. 95). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport d'ensemble, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts dans l'ensemble des opérations de maintien de la paix, notamment des précisions sur le personnel, les arrangements administratifs et les frais de location et d'entretien, ainsi que sur la comptabilisation des dépenses (voir également A/74/737/Add.6, par. 26).**

#### 9. Activités de lutte antimines

68. On trouve à l'annexe VII du rapport d'ensemble des informations sur les activités de lutte antimines prévues pour 2020/21, y compris les ressources proposées, qui seront en grande partie réalisées par l'UNOPS comme agent de réalisation. Le Comité rappelle sa recommandation antérieure tendant à ce que le Secrétaire général fournisse, dans les futurs projets de budget des missions, des justifications plus détaillées en ce qui concerne les activités de lutte antimines (A/73/755, par. 62). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à une analyse des coûts et des avantages de l'utilisation des services de l'UNOPS par rapport à ceux des contingents de maintien de la paix dans toutes les missions et des autres partenaires d'exécution ou prestataires externes, et d'en présenter les conclusions dans le prochain rapport d'ensemble.**

### III. Conclusion

69. **Sous réserve des observations et recommandations formulées dans le présent rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général (A/74/736).**

## Annexe I

### Rapports examinés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires portant sur des questions relatives au maintien de la paix

Rapport financier et états financiers vérifiés de l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/74/5 (Vol. II)], rapport du Secrétaire général sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/74/709), et rapport correspondant du Comité consultatif (A/74/806) ;

Rapports du Secrétaire général sur l'exécution des budgets des opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, sur les projets de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et sur la liquidation des actifs, reçus par le Comité consultatif sous forme préliminaire ou définitive, et rapports correspondants du Comité :

|           |                                 |
|-----------|---------------------------------|
| MINURSO   | <a href="#">A/74/708</a>        |
|           | <a href="#">A/74/645</a>        |
|           | <a href="#">A/74/737/Add.1</a>  |
| MINUSCA   | <a href="#">A/74/756</a>        |
|           | <a href="#">A/74/621</a>        |
|           | <a href="#">A/74/737/Add.10</a> |
| MINUSMA   | <a href="#">A/74/745</a>        |
|           | <a href="#">A/74/626</a>        |
|           | <a href="#">A/74/737/Add.11</a> |
| MINUSTAH  | <a href="#">A/74/729</a>        |
|           | <a href="#">A/74/829</a>        |
|           | <a href="#">A/74/532</a>        |
| MINUJUSTH | <a href="#">A/74/667</a>        |
|           | <a href="#">A/74/589</a>        |
|           | <a href="#">A/74/791</a>        |
|           | <a href="#">A/74/738</a>        |
| MONUSCO   | <a href="#">A/74/617</a>        |
|           | <a href="#">A/74/737/Add.12</a> |
|           | <a href="#">A/74/562</a>        |
| MINUAD    | <a href="#">A/74/679</a>        |
|           | <a href="#">A/74/627</a>        |
|           | <a href="#">A/74/810</a>        |
|           | <a href="#">A/74/592</a>        |
|           |                                 |

---

|  |                                 |
|--|---------------------------------|
|  | <a href="#">A/74/746</a>        |
|  | <a href="#">A/74/833</a>        |
| FNUOD  | <a href="#">A/74/697</a>        |
|  | <a href="#">A/74/596</a>        |
|  | <a href="#">A/74/737/Add.7</a>  |
| UNFICYP  | <a href="#">A/74/693</a>        |
|  | <a href="#">A/74/598</a>        |
|  | <a href="#">A/74/737/Add.4</a>  |
| FINUL  | <a href="#">A/74/713</a>        |
|  | <a href="#">A/74/675</a>        |
|  | <a href="#">A/74/737/Add.9</a>  |
| FISNUA   | <a href="#">A/74/723</a>        |
|  | <a href="#">A/74/579</a>        |
|  | <a href="#">A/74/737/Add.2</a>  |
| Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) | <a href="#">A/74/730</a>        |
|  | <a href="#">A/74/620</a>        |
|  | <a href="#">A/74/737/Add.6</a>  |
| MINUK  | <a href="#">A/74/692</a>        |
|  | <a href="#">A/74/578</a>        |
|  | <a href="#">A/74/737/Add.5</a>  |
| MINUL  | <a href="#">A/74/726</a>        |
|  | <a href="#">A/74/828</a>        |
| MINUSS   | <a href="#">A/74/742</a>        |
|  | <a href="#">A/74/597</a>        |
|  | <a href="#">A/74/737/Add.13</a> |
| ONUCI  | <a href="#">A/74/711</a>        |
|  | <a href="#">A/74/785</a>        |
| BANUS  | <a href="#">A/74/722</a>        |
|  | <a href="#">A/74/599</a>        |
|  | <a href="#">A/74/737/Add.8</a>  |
| Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)                  | <a href="#">A/74/717</a>        |
|  | <a href="#">A/74/594</a>        |
|  | <a href="#">A/74/737/Add.3</a>  |

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix  | <a href="#">A/74/743</a> |
|   | <a href="#">A/74/716</a> |
|   | <a href="#">A/74/622</a> |
|   | <a href="#">A/74/809</a> |
| Rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies | <a href="#">A/74/736</a> |

## Annexe II

**Ventilation par sexe du personnel civil déployé dans les missions de maintien de la paix, à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)**

**Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 23              | 77        | 74             | 23                               | 77        | 78             |
| Personnel recruté sur le plan national      | 19              | 81        | 158            | 18                               | 82        | 158            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>20</b>       | <b>80</b> | <b>247</b>     | <b>20</b>                        | <b>80</b> | <b>251</b>     |

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 28              | 72        | 611            | 29                               | 71        | 634            |
| Personnel recruté sur le plan national      | 18              | 82        | 559            | 20                               | 80        | 582            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>25</b>       | <b>75</b> | <b>1 365</b>   | <b>26</b>                        | <b>74</b> | <b>1 425</b>   |

**Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 27              | 73        | 752            | 27                               | 73        | 767            |
| Personnel recruté sur le plan national      | 19              | 81        | 774            | 18                               | 82        | 791            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>27</b>       | <b>73</b> | <b>1 689</b>   | <b>27</b>                        | <b>73</b> | <b>1 713</b>   |

**Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**

|   | 2018/19         |       |                | 2019/20                          |       |                |
|---|-----------------|-------|----------------|----------------------------------|-------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |       |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |       |                |
|   | Pourcentage     |       | Postes pourvus | Pourcentage                      |       | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme | Total          | Femme                            | Homme | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 29              | 71    | 742            | 31                               | 69    | 656            |

|  |           |           |              |           |           |              |
|--|-----------|-----------|--------------|-----------|-----------|--------------|
| Personnel recruté sur le plan national | 15        | 85        | 2 141        | 17        | 83        | 1 682        |
| <b>Total<sup>b</sup></b>               | <b>20</b> | <b>80</b> | <b>3 233</b> | <b>22</b> | <b>78</b> | <b>2 652</b> |

**Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 27              | 73        | 569            | 27                               | 73        | 499            |
| Personnel recruté sur le plan national      | 12              | 88        | 1 518          | 14                               | 86        | 942            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>17</b>       | <b>83</b> | <b>2 188</b>   | <b>19</b>                        | <b>81</b> | <b>1 506</b>   |

**Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 25              | 75        | 47             | 30                               | 69        | 44             |
| Personnel recruté sur le plan national      | 16              | 84        | 80             | 17                               | 83        | 80             |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>19</b>       | <b>81</b> | <b>128</b>     | <b>21</b>                        | <b>77</b> | <b>126</b>     |

**Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 48              | 52        | 37             | 44                               | 56        | 39             |
| Personnel recruté sur le plan national      | 37              | 63        | 117            | 37                               | 63        | 116            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>40</b>       | <b>60</b> | <b>154</b>     | <b>39</b>                        | <b>61</b> | <b>155</b>     |

**Force intérimaire des Nations Unies au Liban**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 35              | 65        | 240            | 38                               | 62        | 237            |
| Personnel recruté sur le plan national      | 27              | 73        | 588            | 27                               | 73        | 586            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>29</b>       | <b>71</b> | <b>828</b>     | <b>30</b>                        | <b>70</b> | <b>823</b>     |

**Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 21              | 79        | 149            | 21                               | 79        | 151            |
| Personnel recruté sur le plan national      | 8               | 92        | 78             | 8                                | 92        | 78             |
| <b>Total<sup>c</sup></b>                    | <b>17</b>       | <b>83</b> | <b>260</b>     | <b>18</b>                        | <b>82</b> | <b>260</b>     |

**Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 46              | 54        | 96             | 45                               | 55        | 96             |
| Personnel recruté sur le plan national      | 40              | 60        | 216            | 39                               | 61        | 215            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>42</b>       | <b>58</b> | <b>312</b>     | <b>41</b>                        | <b>59</b> | <b>311</b>     |

**Mission des Nations Unies au Soudan du Sud**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 27              | 73        | 903            | 27                               | 73        | 889            |
| Personnel recruté sur le plan national      | 14              | 86        | 1 386          | 14                               | 86        | 1 389          |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>22</b>       | <b>78</b> | <b>2 691</b>   | <b>22</b>                        | <b>78</b> | <b>2 678</b>   |

**Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 27              | 73        | 334            | 26                               | 74        | 336            |
| Personnel recruté sur le plan national      | 33              | 67        | 168            | 37                               | 63        | 145            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>29</b>       | <b>71</b> | <b>519</b>     | <b>30</b>                        | <b>70</b> | <b>499</b>     |

**Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie)**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 29              | 71        | 121            | 29                               | 71        | 118            |
| Personnel recruté sur le plan national      |                 |           | 292            |                                  |           | 289            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>36</b>       | <b>64</b> | <b>413</b>     | <b>35</b>                        | <b>65</b> | <b>407</b>     |

**Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda)**

|   | 2018/19         |           |                | 2019/20                          |           |                |
|---|-----------------|-----------|----------------|----------------------------------|-----------|----------------|
|   | Au 30 juin 2019 |           |                | Au 31 décembre 2019 <sup>a</sup> |           |                |
|   | Pourcentage     |           | Postes pourvus | Pourcentage                      |           | Postes pourvus |
|   | Femme           | Homme     | Total          | Femme                            | Homme     | Total          |
| Personnel recruté sur le plan international | 36              | 64        | 110            | 32                               | 68        | 106            |
| Personnel recruté sur le plan national      | 62              | 39        | 242            | 61                               | 39        | 238            |
| <b>Total<sup>b</sup></b>                    | <b>54</b>       | <b>46</b> | <b>356</b>     | <b>52</b>                        | <b>48</b> | <b>349</b>     |

<sup>a</sup> À partir de l'analyse en cours de réalisation pour le prochain rapport sur la composition du Secrétariat : données démographiques relatives au personnel. Cette analyse n'étant pas achevée, les chiffres sont encore susceptibles de changer.

<sup>b</sup> Les totaux peuvent inclure d'autres catégories de personnel civil.